

Communiqué de presse

Île-de-France

Région Île-de-France notée 'A+/A-1' ; Perspective stable

15 juillet 2026

TRADUCTION POUR INFORMATION – cette traduction est destinée à faciliter la compréhension de notre publication en langue anglaise et est fournie à titre d'information uniquement.

Résumé

- L'Île-de-France constitue le principal moteur économique de la France et l'une des régions les plus riches d'Europe.
- Elle enregistre l'épargne brute la plus élevée parmi les régions françaises et l'une des plus importantes au niveau international.
- Néanmoins, le maintien d'un niveau d'investissement élevé continuera de générer des besoins de financement et entraînera une progression de l'endettement au moins jusqu'en 2028.
- Nous avons attribué à l'Île-de-France nos notes de crédit émetteur de long et court terme 'A+/A-1'. La perspective associée aux notes de long terme est stable, reflétant celle associée aux notes souveraines de la France.

Analyste principal

Rémy Carasse
Paris
remy.carasse
@spglobal.com

Analystes secondaires

Stephanie Mery
Paris
stephanie.mery
@spglobal.com

Martin Favennec
Paris
martin.favennec
@spglobal.com

Notation

Le 15 juillet 2026, S&P Global Ratings a attribué ses notes de crédit de long terme et court terme « A+/A-1 » à la région française d'Île-de-France. La perspective est stable.

Perspective

La perspective stable de l'Île-de-France reflète celle de la France, car nous plafonnons nos notes sur la région au niveau des notes de l'Etat.

Scénario pessimiste

Nous abaisserions nos notes attribuées à l'Île-de-France à la suite d'une action de notation similaire sur la France.

Scénario optimiste

Nous relèverions nos notes attribuées à l'Île-de-France si nous prenions une action de notation similaire sur la France, à condition que la région affiche des performances conformes à nos prévisions.

Synthèse

Nos notes attribuées à l'Île-de-France reflètent notre attente selon laquelle la région continuera de dégager une épargne brute légèrement inférieure à 30 % des recettes de fonctionnement en moyenne, ce qui est particulièrement élevé en comparaison internationale. Parallèlement, nous anticipons que la région maintiendra des niveaux d'investissement élevés jusqu'aux prochaines élections régionales de 2028, générant ainsi des besoins de financement élevé et entraînant une hausse relativement rapide de la dette, qui approchera les 200 % des recettes de fonctionnement d'ici 2028. Nos notes intègrent également nos appréciations concernant la richesse de l'économie francilienne, la solidité de sa gestion financière et son accès bien établi aux marchés.

Nous évaluons le profil de crédit intrinsèque de l'Île-de-France à « aa- ». Toutefois, nous plafonnons nos notes attribuées à l'Île-de-France au niveau des notes de la France (notes non sollicitées ; A+/Stable/A-1). Nous considérons que, dans un scénario de stress, les collectivités françaises ne seraient pas en mesure de conserver des caractéristiques de crédit plus fortes que l'État. Leur autonomie est limitée par la dépendance aux concours financiers et aux impôts partagés, et par le fait que l'État collecte l'essentiel de leurs recettes fiscales. Les collectivités n'ont par ailleurs pas la maîtrise de leurs excédents de trésorerie, qui doivent être déposés sur un compte non rémunéré au Trésor (sauf exceptions).

L'Île-de-France est la région la plus riche de France et bénéficie d'un cadre institutionnel équilibré

La région Île-de-France est la zone économique la plus riche et la plus dynamique de France.

Elle représente environ 30 % du PIB de la France et 20 % de sa population, avec un PIB par habitant d'environ 70 000 €, soit environ 1,6x la moyenne nationale. Au niveau européen, l'Île-de-France figure parmi les régions les plus riches, contribuant à environ 5 % du PIB de l'UE. La région est un pôle majeur pour les services financiers, les sièges sociaux de grandes entreprises et les pôles d'innovation, soutenue par des infrastructures de transport et d'éducation de pointe. Le chômage reste légèrement inférieur à la moyenne nationale, reflétant une création d'emplois soutenue et une forte attractivité du marché du travail.

Selon nous, l'Île-de-France, à l'instar des autres régions françaises, bénéficie d'un cadre institutionnel prévisible et équilibré par rapport aux normes internationales. Les réformes institutionnelles passées ont généralement élargi les responsabilités des conseils régionaux. Les régions françaises génèrent généralement une épargne brute élevée, s'élevant en moyenne à un peu moins de 20 % des recettes de fonctionnement. Cela reflète l'étendue de leurs mandats, notamment en matière d'investissement dans des secteurs à forte intensité de capital tels que les infrastructures ferroviaires régionales et les lycées. Nous prévoyons que, dans le contexte des efforts actuels de consolidation budgétaire, l'État français continuera d'imposer des contraintes

budgétaires aux régions et aux autres échelons de collectivités territoriales, mais nous anticipons que l'impact des mesures connexes restera limité, à environ 1 % à 2 % de leurs recettes de fonctionnement.

Nous considérons que la gestion financière de l'Île-de-France est saine, soutenue par une planification budgétaire prudente et bien structurée ainsi que par des prévisions pluriannuelles.

Nous pensons que l'approche proactive de la région en matière de gestion de la dette et de la liquidité réduit de manière significative son exposition aux risques de marché et de refinancement. L'Île-de-France est l'un des plus importants émetteurs parmi les collectivités françaises et bénéficie d'une base d'investisseurs large et bien établie. Elle a maintenu un accès ininterrompu aux marchés de capitaux, notamment grâce à son programme d'émission de titres (EMTN) de 10 milliards d'euros. L'Île-de-France a été la première collectivité française à avoir recours à un tel programme, en 2001. La région bénéficie également d'un programme de titres négociables à court-terme (NEU CP) de 1 milliard d'euros et de lignes de trésorerie.

L'Île-de-France continuera de dégager une épargne brute élevée, mais la poursuite des investissements entraînera une hausse de l'endettement

Nous prévoyons que l'épargne brute de l'Île-de-France restera particulièrement élevée en comparaison internationale, avec une moyenne de 26,8 % des recettes de fonctionnement sur la période 2026-2028, bien qu'en baisse par rapport aux 29,5 % de 2025.

Nous anticipons une légère baisse des recettes de fonctionnement en 2026, principalement en raison de la diminution des transferts de l'État aux régions — tels que ceux destinés aux Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) — combinée à une faible croissance des recettes de TVA, de 0,5 %, reflétant la faible performance de 2025. Les recettes de TVA, qui représentent une partie significative des recettes de fonctionnement de l'Île-de-France, retrouveront leur trajectoire normale de croissance à partir de cette année, après le gel temporaire imposé par l'État l'année dernière. L'Île-de-France reçoit la part la plus importante de transferts de TVA parmi les collectivités, ce qui reflète à la fois son poids économique et sa sensibilité aux conditions économiques nationales et aux décisions budgétaires. Nous notons que l'Île-de-France est la région qui contribue le plus aux fonds de péréquation interrégionale de la France, lesquels sont conçus pour redistribuer les ressources entre collectivités.

Malgré les efforts de maîtrise des coûts, nous prévoyons que les dépenses de fonctionnement de l'Île-de-France augmenteront, principalement sous l'effet des pressions inflationnistes, de la hausse des charges financières et de la contribution de 66 millions d'euros de la région au DILICO. Bien que ce dernier, introduit initialement par la Loi de finances de 2025, soit pour l'instant conçu comme un dispositif temporaire, son évolution future reste incertaine. Nous notons néanmoins que les dépenses de fonctionnement de l'Île-de-France ont diminué plus que l'inflation en 2025, reflétant les efforts de la région pour rationaliser ses coûts administratifs, notamment par une meilleure gestion des ressources, un recentrage sur ses compétences clés, une politique d'achat optimisée et la suppression de 50 ETP sur les effectifs du siège.

Les investissements importants continueront de générer des besoins de financement, s'élevant en moyenne à 8,4 % des recettes totales sur la période 2026-2028. Nous prévoyons que les investissements resteront élevés au moins jusqu'en 2027, dernière année complète du mandat actuel 2021-2028, puisque les programmes d'investissement pluriannuels lancés au début du mandat arriveront à leur terme. Les investissements pour les lycées représentent actuellement la part la plus importante des dépenses d'investissement. Nous anticipons un ralentissement des dépenses d'investissement après les élections régionales de mars 2028, conformément au schéma classique suivant une élection.

En conséquence, nous prévoyons que la dette de l'Île-de-France augmentera pour atteindre 199 % des recettes de fonctionnement en 2028, contre 171 % en 2025. Néanmoins, la capacité de désendettement de la région reste relativement basse, s'établissant à environ six ans. Nous prévoyons que les intérêts resteront en moyenne inférieurs à 5 % des recettes de fonctionnement, car l'Île-de-France bénéficie d'un profil de dette favorable malgré un stock de dette relativement élevé. Avec environ 99 % de son encours de dette à taux fixe, l'exposition de la région à une éventuelle hausse des taux d'intérêt reste relativement contenue.

Nous considérons qu'Île-de-France Mobilités (IdFM) constitue l'engagement hors bilan principal de l'Île-de-France. L'Île-de-France est la seule région qui n'agit pas en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, la loi attribuant ce rôle à IdFM. La région siège au conseil d'administration d'IdFM, aux côtés de la Ville de Paris (A+/Stable/A-1) et des autres départements d'Île-de-France. IdFM est un établissement public à caractère administratif créé par l'État français et bénéficie, de par la loi, de ressources fiscales dédiées. Contrairement aux autres régions, l'Île-de-France ne peut pas instaurer de versement mobilité car IdFM le collecte déjà. La dette d'IdFM est importante (environ 13 milliards d'euros à la fin de l'année 2025), portée par l'expansion et l'investissement dans le réseau, partiellement compensée par une solide croissance des recettes. Environ 90 % des dépenses de fonctionnement d'IdFM consistent en des transferts aux opérateurs de transport, principalement la RATP (A+/Stable/A-1) et la SNCF (A/Stable/A-1). Nous pensons que l'État français, aux côtés de la région, conserve le contrôle des transports publics en Île-de-France, compte tenu de leur importance pour l'économie française.

L'Île-de-France bénéficie d'un accès solide à la liquidité externe. La région bénéficie actuellement de deux lignes de liquidité de 100 millions d'euros chacune, mobilisables sous 24 heures, ainsi que d'une facilité pluriannuelle de la Banque européenne d'investissement. La région suit une stratégie d'optimisation de sa trésorerie afin de limiter les frais financiers. Ses dépôts au Trésor français au 1^{er} janvier sont relativement faibles, ceux-ci n'étant pas rémunérés. L'émission obligataire du début d'année accroît temporairement ces dépôts, la région n'étant pas autorisée à placer le produit de cette émission sur un compte rémunéré. Le ratio de liquidité de l'Île-de-France est bas au regard de ses importants besoins de financement, les facilités de trésorerie représentant moins de 40 % du service de la dette sur les 12 prochains mois. Toutefois, la région bénéficie d'un accès aux marchés large et très bien établi, notamment grâce à ses programmes EMTN de 10 milliards d'euros et NEU CP de 1 milliard d'euros, ce qui, selon nous, réduit considérablement les risques de refinancement. L'Île-de-France est l'un des plus importants émetteurs parmi les collectivités françaises et a maintenu un accès ininterrompu aux marchés de capitaux.

Statistiques économiques et financières de la Région Île-de-France

(En millions d'euros)	2023	2024	2025e	2026sc	2027sc	2028sc
Recettes de fonctionnement	4 071	4 207	4 184	4 143	4 168	4 186
Dépenses de fonctionnement	3 063	3 069	2 950	3 012	3 050	3 083
Epargne brute	1 008	1 138	1 234	1 131	1 118	1 103
Epargne brute (% recettes de fonctionnement)	24.8	27.1	29.5	27.3	26.8	26.3
Recettes d'investissement	765	736	680	614	612	611
Dépenses d'investissement	2 142	2 335	2 179	2 179	2 153	2 056
Solde de financement après investissement	(369)	(459)	(265)	(434)	(423)	(343)
Solde de financement après investissement (% recettes totales)	(7.6)	(9.3)	(5.4)	(9.1)	(8.9)	(7.2)

Remboursement du capital de la dette	475	501	751	687	706	667
Emprunts nouveaux	600	938	1 000	1 121	1 129	1 010
Solde final	(244)	(24)	(16)	0	0	0
Dette directe en fin d'année	6 452	6 889	7 138	7 571	7 995	8 338
Dette directe (% des recettes de fonctionnement)	158.5	163.7	170.6	182.8	191.8	199.2
Dette consolidée en fin d'année	6 452	6 889	7 138	7 571	7 995	8 338
Dette consolidée (% des recettes de fonctionnement consolidées)	158.5	163.7	170.6	182.8	191.8	199.2
Charges financières brutes (% des recettes de fonctionnement)	2.7	2.9	3.6	4.0	4.3	4.5
PIB local par habitant (\$)	74 934.1	75 242.0	--	--	--	--
PIB national par habitant (\$)	44,939.4	46,290.5	49,134.3	51,516.1	53,954.4	56,708.4

Les données et ratios ci-dessus résultent en partie des propres calculs d'S&P Global Ratings et incluent certains retraitements, le tout fondé sur des sources nationales et internationales, et reflètent son appréciation indépendante quant à la ponctualité, l'exhaustivité, l'exactitude, la crédibilité et l'utilité des informations disponibles. Les principales sources sont les états financiers et les budgets fournis par l'émetteur. e — Estimation. sc — Scénario de base reflétant les hypothèses les plus probables d'S&P Global Ratings. EUR — euro. \$ — dollar américain.

Synthèse des évaluations pour la Région Île-de-France

Région Île-de-France -- Facteurs de notation

Facteurs clefs de notation	Scores
Cadre institutionnel	2
Économie	1
Gouvernance et gestion financières	2
Performances budgétaires	3
Liquidité	2
Poids de la dette	5
Qualité de crédit intrinsèque	aa-
Note finale	A+

Les notes de S&P Global Ratings sur les collectivités locales sont fondées sur l'analyse de six principaux facteurs listés dans le tableau ci-dessus. La méthodologie "Methodology For Rating Local And Regional Governments Outside Of The U.S." publiée le 15 juillet 2019 indique comment ces six facteurs sont utilisés pour aboutir à la notation. Le cadre institutionnel est évalué sur une échelle allant de 1 à 6, 1 étant le score le plus élevé et 6 le plus faible. L'économie, la gouvernance et la gestion financières, les performances budgétaires, la liquidité et le poids de la dette sont évalués sur une échelle allant de 1 à 5, 1 étant le score le plus élevé et 5 le plus faible.

Méthodologies associées

- General Criteria: Environmental, Social, And Governance Principles In Credit Ratings, Oct. 10, 2021
- Criteria | Governments | International Public Finance: Methodology For Rating Local And Regional Governments Outside Of The U.S., July 15, 2019
- General Criteria: Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, April 7, 2017
- General Criteria: Ratings Above The Sovereign--Corporate And Government Ratings: Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013

- General Criteria: Principles Of Credit Ratings, Feb. 16, 2011

Rapports associés

- France, June 1, 2026
- Subnational Government Outlook 2026: French Local And Regional Governments Navigate Budgetary Risk With Caution, Jan. 19, 2026

In accordance with our relevant policies and procedures, the Rating Committee was composed of analysts that are qualified to vote in the committee, with sufficient experience to convey the appropriate level of knowledge and understanding of the methodology applicable (see 'Related Criteria And Research'). At the onset of the committee, the chair confirmed that the information provided to the Rating Committee by the primary analyst had been distributed in a timely manner and was sufficient for Committee members to make an informed decision.

After the primary analyst gave opening remarks and explained the recommendation, the Committee discussed key rating factors and critical issues in accordance with the relevant criteria. Qualitative and quantitative risk factors were considered and discussed, looking at track-record and forecasts.

The committee’s assessment of the key rating factors is reflected in the Rating Component Scores above.

The chair ensured every voting member was given the opportunity to articulate his/her opinion.

The chair or designee reviewed the draft report to ensure consistency with the Committee decision. The views and the decision of the rating committee are summarized in the above rationale and outlook. The weighting of all rating factors is described in the methodology used in this rating action (see 'Related Criteria and Research').

Ratings List

Région Île-de-France

Issuer Credit Rating	A+/Stable/A-1
Commercial Paper	A-1
Senior Unsecured	A+

Copyright © 2026 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software, or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced, or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees, or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness, or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an “as is” basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT’S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED, OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Some of the Content may have been created with the assistance of an artificial intelligence (AI) tool. Published Content created or processed using AI is composed, reviewed, edited, and approved by S&P personnel.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses, and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment, and experience of the user, its management, employees, advisors, and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw, or suspend such acknowledgement at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal, or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.spglobal.com/ratings (free of charge), and www.ratingsdirect.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.spglobal.com/usratingsfees.

Australia:

S&P Global Ratings Australia Pty Ltd holds Australian financial services license number 337565 under the Corporations Act 2001. S&P Global Ratings' credit ratings and related research are not intended for and must not be distributed to any person in Australia other than a wholesale client (as defined in Chapter 7 of the Corporations Act).

Japan:

Confidential ratings are related business (kanren gyomu) and are not subject to regulations pertaining to credit rating business under the Financial Instruments and Exchange Act (Act No. 25 of 1948) or any ordinance made under it.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.